

POLITIQUE D'OCTROI DE DONS

Novembre 2022

CONTEXTE¹

Ce document définit l'approche de Tourisme Montréal en matière d'octroi de dons qui encadre son engagement social en fonction des missions et valeurs de l'organisme.

Cette politique permet de :

- Structurer l'implication de Tourisme Montréal dans la communauté montréalaise;
- Définir son rôle d'entreprise citoyenne en participant au mieux-être de la collectivité;
- Rendre le processus d'attributions transparent;
- Guider les choix de Tourisme Montréal;
- Prendre en ligne de compte l'évolution de plusieurs programmes de financement déjà existants

AXES D'INTERVENTION

Le programme de dons de Tourisme Montréal privilégie les organismes et les projets qui mettent de l'avant les causes suivantes :

- Les arts et la culture;
- Les cultures autochtones
- La relève et l'éducation en tourisme;
- La lutte contre l'exploitation sexuelle;
- L'itinérance;
- Le développement du tourisme durable.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- De par son mandat, Tourisme Montréal appuie des organismes qui œuvrent sur le territoire de l'Île de Montréal;
- En plus des axes d'interventions mentionnés, Tourisme Montréal se réserve la possibilité de prioriser ses membres ainsi que les causes et/ou les organismes auprès desquels sa direction, administrateurs et gestionnaires sont déjà impliqués.

¹ Définition de « don »

Un don est une contribution financière, en biens ou en services, qu'accorde l'organisation à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet.

EXCLUSIONS



Ce programme de dons n'appuie pas :

- Les individus;
- Un organisme dont la situation financière est préoccupante;
- Les groupes religieux;
- Les partis politiques;
- Les festivals (puisque un programme de soutien existe déjà à cet effet);
- Les projets personnels, les voyages culturels et les missions de coopération.

Les demandes soutenues devraient avoir lieu dans la même année où le don a été consenti. Le renouvellement d'une demande n'est pas automatique et l'acceptation d'une demande n'est pas synonyme de récurrence.

Les organismes doivent détenir le statut d'organisme sans but lucratif ou posséder un numéro d'enregistrement aux fins de la bienfaisance.

PROCESSUS INTERNES ET GOUVERNANCE



Responsabilité

Le budget des dons de Tourisme Montréal est administré par le département *Attractivité de la destination, relations avec l'industrie et affaires publiques*.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

dons@mtl.org

Budget

Chaque année, dans le cadre du processus budgétaire de Tourisme Montréal, une enveloppe budgétaire, approuvée par le CA, est allouée aux dons.

- 0 \$ à 1 000 \$: Approbation par un VP
- 1001 \$ à 15 000 \$: Approbation par la VP affaires publiques et le PDG
- 15 001 à 50 000 \$: Approbation par le comité de gouvernance
- Plus de 50 000 \$: Approbation par le comité de gouvernance et le conseil d'administration

Tous les semestres, un compte rendu des dons accordés avec les sommes qui ont été consenties en vertu de la politique d'octroi de dons sera présenté comité de gouvernance de Tourisme Montréal.

La présente politique est soumise au conseil d'administration pour approbation. Elle doit être révisée tous les trois ans, sauf s'il est nécessaire de le faire avant.

Diffusion de la politique

La présente politique est disponible sur le site Web de Tourisme Montréal dans la section « Stratégies et programmes » <https://apropos.mtl.org/fr>.

Important : Tous les reçus d'impôt émis pour des dons de charité devront être libellés au nom de Tourisme Montréal.

Procédure de gestion des demandes

1. Faire parvenir une demande par courriel en indiquant clairement le nom de la cause, de l'événement ou de l'organisme demandeur pour l'étude d'un dossier :
 - a. Nom et coordonnées de l'organisme et du demandeur;
 - b. Description de la demande;
 - c. Historique de l'organisme;
 - d. Contribution demandée
 - e. Date et endroit de l'activité, si applicable ;
 - f. Bénéficiaires;
 - g. Retombées.
2. La gestionnaire fera parvenir un accusé de réception automatique au demandeur dans les jours ouvrables suivant la réception par courriel;
3. La demande sera par la suite étudiée en fonction de la politique de dons et une réponse sera acheminée au demandeur dans les meilleurs délais;